



RÉDUIRE LES DÉCHETS ET VALORISER LES RESSOURCES

SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Vice-président en charge de la gestion et valorisation des déchets, des ressources en eau et du patrimoine forestier : Bruno LEFEBVRE



MOYENS HUMAINS

40 agents :

- Directeur Général Adjoint Environnement et gestion patrimoniale
- Responsable du service déchets
- Responsable d'exploitation régie
- Chef de service collecte en porte-à-porte
- 16 agents de collecte
- Chef de service déchèteries et points d'apports volontaires
- 8 agents de déchèterie
- 2 agents d'accueil usager et gestion administrative
- 1 agent d'animation tri et gestion administrative
- Chargée de mission prévention des déchets et économie circulaire
- Chargé de mission tarification incitative
- 6 agents de dotation pour le déploiement de la TEOMI



MISSIONS

Le service exerce la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce service est composé de :

- ▶ la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets d'activités économiques assimilés, en porte-à-porte ;
- ▶ la collecte des emballages ménagers recyclables, en porte-à-porte ;
- ▶ la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- ▶ la gestion des 5 déchèteries du territoire.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE DES DÉCHETS 2024

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de prévention et gestion des déchets pour l'année 2024 est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Les indicateurs techniques en 2024



9 929 TONNES

de déchets (gravats compris)

ont été apportées en déchèterie en 2024 (+5%)
c'est 15% de plus qu'en 2020.



3 658 TONNES

d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

ont été collectées, soit une baisse de 22% en 5 ans.

2 890 TONNES

de déchets recyclables dont



1303 TONNES

d'emballages recyclables

en augmentation de 22 % depuis 5 ans.



1289 TONNES

de verres

suivant la tendance établie depuis 2018,
avec une légère augmentation en 2024 (+6%).



299 TONNES

de papiers

en forte baisse en 2024 (-25%)

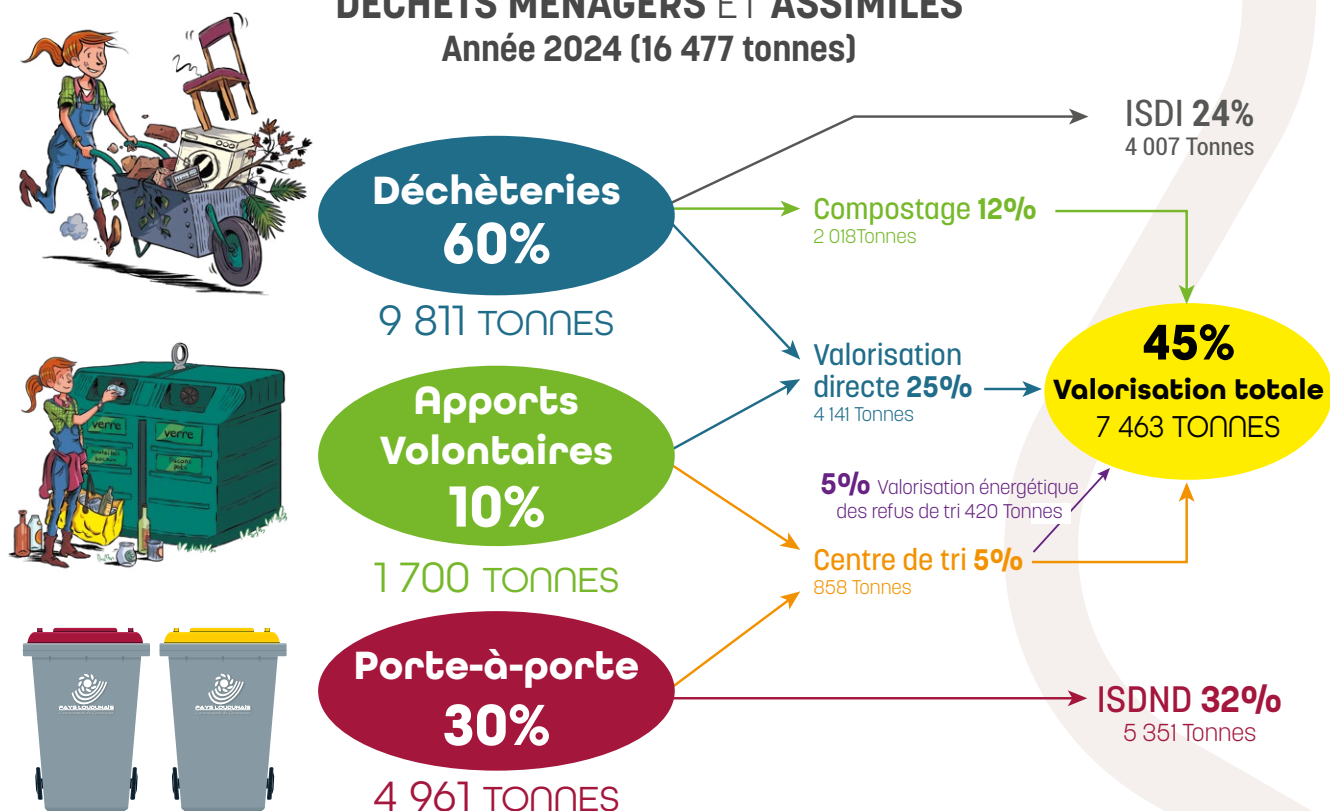


**Moins de déchets tu produiras,
moins de poubelles collectées tu feras !**

Synoptique des déchets traités en 2024

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2024 (16 477 tonnes)



*ISDI : Installations de stockage de déchets Inertes / *ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux.

Évolution de la production de déchets depuis 5 ans

Flux (en tonnes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères	4 695	4 550	4 643	4 409	4 139	3 658
Emballages recyclables	1 065	1 075	1 147	1 149	1 179	1 303
Verre	1 127	1 158	1 239	1 198	1 217	1 289
Papiers	552	461	573	458	398	299
Déchèterie	8 862	8 630	9 843	9 515	9 498	9 929
Total	16 301	15 874	17 445	16 730	16 431	16 478

Pour rappel, l'un des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte est d'être sous la barre des 14 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2020.

Comparaison de production des déchets de la CCPL avec le reste du territoire

En 2023, la CCPL affiche des ratios de production de déchets encourageants, en moyenne, un habitant du Loudunais produisait 501 kg. En comparaison, un habitant de la région Nouvelle-Aquitaine produisait, en moyenne, 528 Kg.

En kg/hab./an	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables	Apports en déchèterie (avec gravats)	Total
CCPL (2023)	160	61	211	501
Département (2021)	190	60	227	528
Région (2021)	156	58	229	505

La mise en place de la tarification incitative, en 2025, permettra de réduire le ratio de production d'ordures résiduelles. Par exemple, la moyenne des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine ont un ratio de production d'ordure résiduelles de 156 kg/hab, contre 160 kg/hab à la CCPL. .

Les indicateurs financiers

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 4 020 063 € TTC et regroupent les charges de personnel ainsi que les coûts de collecte et de traitement. Elles sont réparties comme suit :

PARTS DES DÉPENSES DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN 2024



Les actions menées depuis 2018 (optimisation de la collecte, extension des consignes de tri, contrôle d'accès en déchèterie...) et plus récemment le travail de mise en place de la tarification incitative ont permis de mieux maîtriser les coûts du service.

Évolution des dépenses de fonctionnement (en € TTC) pour les 7 dernières années

En € TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	2 543 414,30€	2 752 334,07€	2 998 109,27€	3 228 933,11€	3 458 704,87€	3 840 729,76€	4 020 063,18€

Nous constatons une légère hausse (+5%) par rapport à 2023 qui s'explique principalement par une augmentation des charges liées à la gestion des déchets issus des déchèteries, à la collecte et pré collecte, à la prévention ainsi qu'au traitement des déchets dangereux.

Coût du service pour les différents flux

Le coût aidé en € hors taxe est le coût final supporté par la collectivité. Son calcul est simple, nous déduisons du coût du service les différentes recettes telles que les recettes industrielles (ventes de matériaux), les soutiens des Eco-Organismes agréés, les différentes aides et la TVA.

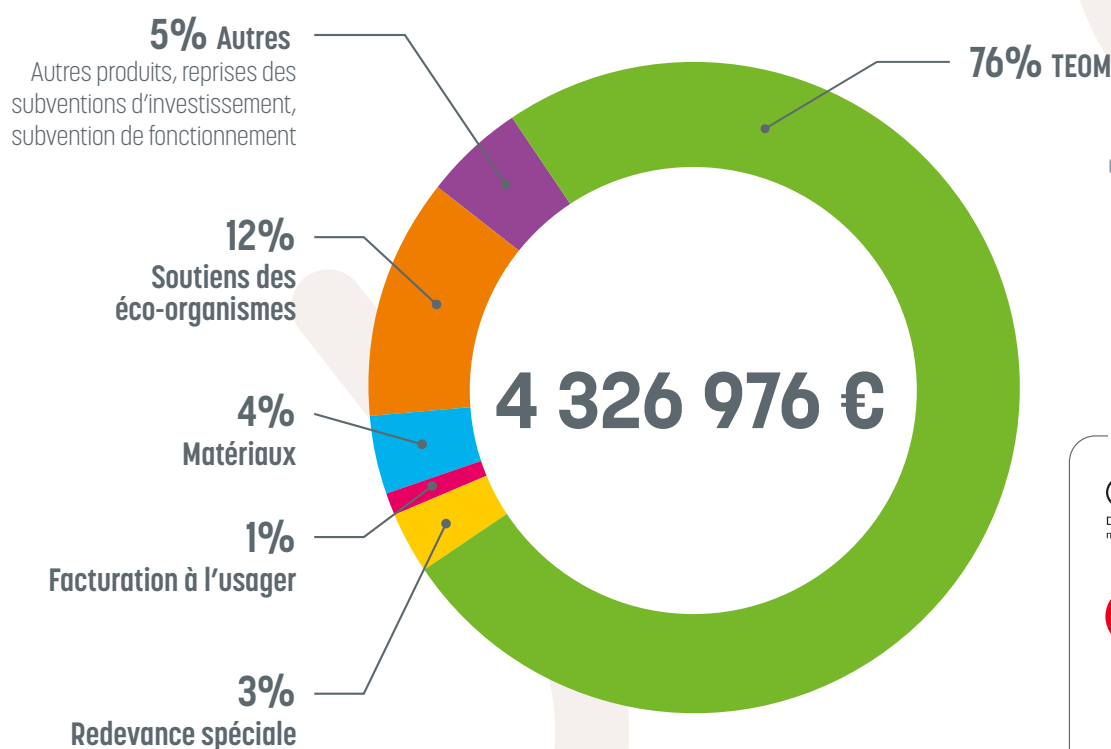
En € HT par tonne	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables*	Papier	Verre	Gestion des déchèteries	Tous flux
Coût du service	345,62 €	503,60 €	-137,76 €	18,97 €	200,56 €	250,18 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 4 326 976€ TTC et sont principalement composées de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), de la redevance spéciale, des dépôts des professionnels en déchèteries, des soutiens des éco-organismes, ainsi que des recettes industrielles (ventes de papier, verre, carton, ferrailles...).

Elles sont réparties comme suit :

PARTS DES RECETTES DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN 2024



PARTENAIRES FINANCIERS



Évolution des recettes de fonctionnement (en € TTC) pour les 7 dernières années

En € TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	3 073 968,58€	3 301 290,17€	3 240 389,09€	3 697 191,68€	3 871 267,34€	3 975 511,38€	4 326 976,20€

LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2024, les dépenses d'investissement s'élevaient à 590 047€ TTC, marquées par l'achat d'un camion de collecte, tandis que les recettes d'investissement s'élevaient à 353 404,15€ TTC.

Ces recettes d'investissement perçues par la CCPL, additionnées aux recettes de fonctionnement et notamment la TEOM, permettent de financer les dépenses du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).